

**Commune de Sainte Anne**  
**Arrondissement de Besançon**  
**Canton d'Ornans**

**Réunion du conseil municipal**

**Objet réunion du 18/08/2023 Séance du 18 août 2023**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la mairie le **20/08//2023**

Que l'invitation du conseil avait été faite le

**04/08//2023**

Que le nombre des membres en exercice est de **7**

Exécution des articles L121 10, R 121 7, L 121 11, L 124 2, L 121 17, R 121 9 du code des communes.

L'an 2023, le 18 août à 20h 15 le Conseil Municipal de la commune de Sainte Anne s'est réuni en salle de mairie après convocation du 04/08/2023 sous la présidence de Joël Bôle, Maire.

**Etaient présents :**

Florentin Guyat, Valentin Guyat, Arnaud Florin, et Joël Bôle

**Absent :** Fanny Darsin, Nicolas Auvernois qui a donné procuration à Joël Bôle, Barbara Huguenin qui a donné procuration à Florentin Guyat.

Conformément aux articles précités du code des communes, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris parmi les membres du Conseil. Arnaud Florin a été désigné pour occuper ces fonctions qu'il a acceptées.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Demande travaux « cabane chasse » (Mrs Benoit et Roussillon Y)
- Validation CR CM du 11 mai 2023 et « point sainte anne de juin 2023 »
- Point financier
- Référentiel M57 en place de nomenclature budgétaire et comptable M 14
- Nouveau secrétariat mutualisé
- Travaux en cours (abris bus et bâtiment communal)
- Projet de restructuration de la mairie (intégration appartement du 1<sup>er</sup> étage)
- Convention fourrière
- Questions diverses :
  - ✓ Remboursement achat pointes inox pour abris bus
  - ✓ Raccordement EDF 2 parcelles Rapilla
  - ✓ Diagnostic appartement 2<sup>ème</sup> étage
  - ✓ Anniversaire 70 ans de mariage de Ginette et Jean

Joël déclare la séance ouverte et distribue à chacun des conseillers un document regroupant les annexes illustrant l'ordre du jour du CM.

- **Cabane de chasse :** En introduction, messieurs Yves Roussillon et Arnaud Benoit ont été invités par Joël à présenter leur projet d'installation d'une cabane de chasse, Joël resitue cela dans son contexte : fin février un mobile home a été installé sans autorisation sur une parcelle jouxtant le chemin de la Tille, (parcelle 0142 sect. OB appartenant à Pierre Roussillon). Le 22/05/2023 le maire a demandé que cette installation sauvage soit régularisée, cela a provoqué de la part de certains chasseurs des réactions agressives et insultantes, une plainte est en cours. Après présentation du projet par Mrs A Benoit et Y Roussillon et leur engagement à avoir une attitude respectueuse des habitants du village et de l'environnement, le **CM, délibérant en commission bâtiment a donné un avis favorable** sous condition que cette cabane soit bardée de bois, que l'environnement soit respecté, que les chasseurs respectent scrupuleusement le code et la réglementation de location de la chasse de Sainte Anne. Le CM regrette toutefois que les murgés aient été détruits sur une certaine distance et les pierres pulvérisées au casse cailloux. (Voir compte rendu spécifique commission bâtiment). La déclaration préalable sera envoyée à la **DDT qui est seule juge en la matière, l'avis du CM n'étant que consultatif.**

- **CR du CM du 11/05/2023** : les conseillers valident à l'unanimité ce CR qui leur avait été distribué le 13/05/2023, ils valident également le « Point Sainte Anne » du mois de juin.
- **Point financier** : les conseillers prennent connaissance du tableau financier (voir document joint), le document de la DGFIP nos donne une **trésorerie de 355 503 €** (et il nous reste à encaisser plusieurs ventes de bois), nos projets pourront être financés sans problème.
- **Référentiel M 57** : après présentation par Joël du Référentiel M57 qui est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71. Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP). Le référentiel M57 est applicable :
  - de plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles, à la Ville de Paris ;
  - par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (art. 106.III loi NOTRé) ;
  - par convention avec la Cour des comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics (art. 110 loi NOTRé) ;
  - par convention avec l'État, aux collectivités locales expérimentatrices du compte financier unique (art. 242 loi de finances pour 2019)

Le référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera applicable à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Vu l'accord du comptable en date du 21/05/2023.

Il est proposé d'adopter au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le référentiel M57 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M 14 de la commune de Sainte Anne (*pour le budget principal et le(s) budget(s) annexe(s) M14*). **Le CM à l'unanimité des présents valide le remplacement du référentiel M14 par le référentiel M M57.**

- **Secrétariat mutualisé** : après présentation par Joël de la nouvelle convention d'adhésion au secrétariat mutualisé. Il précise que c'est un service qui existe depuis 25 ans sur le plateau d'Amancey. C'est un service mutualisé de type service commun au sens de l'article L5211-4-2 du CGCT qui propose aux collectivités membres du service la gestion de leur comptabilité/budget, des ressources humaines, la facturation de l'eau et de l'assainissement et la gestion du secrétariat et des élections.

Face à la diversité des missions exercées et à la difficulté de recruter des personnes formées dans ce domaine, ce service commun a pour but de mettre à disposition des communes, syndicats et associations foncières, des agents assurant un portefeuille de collectivités en matière comptable et budgétaire. Depuis 2021, année de la mise en place de la spécialisation, chaque agent a en charge en plus de son portefeuille de collectivités, une mission bien spécifique (facturation, ressources humaines ou secrétariat-élections).

La mise en place de cette spécialisation engendre des modifications de fonctionnement important qu'il convient d'acter par la signature d'une nouvelle convention et de ses annexes.

Les volumes horaires proposés pour mener à bien les missions du service sont les suivantes :

- COMPTA : 70H30/annuelle
- FACTURATION : NON CONCERNEE
- RH : 8h00/annuelle
- SECRETARIAT-ELECTIONS : 5H00/annuelle, Sainte Anne n'est pas concernée (fait par le maire)
- DIVERS : 21h00/annuelle
- MANAGEMENT : 8H00/annuelle

La facturation 2022/2023 sera établie au vu de cette nouvelle répartition horaire annuelle sur une base de travail de 11 mois.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal autorise, M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun de secrétariat mutualisé entre la CCLL et la commune de Sainte Anne**

- **Travaux en cours** : Joël fait le point sur les travaux en cours :
  - **Abri bus** : quasiment terminé, il reste à mettre en place un banc, les fenêtres ...De l'avis de tous, cet abri bus est une réussite, espérons que les enfants l'utiliseront, nous l'utiliserons également pour y **déposer des livres en « livres accés »** ...
  - **Bâtiment communal** : l'isolation est également presque terminée, la croupe-est doit être isolée des la fin des congés de l'entreprise. La pose des fenêtres et Vélux a pris du retard en raison des problèmes de fourniture du matériel.
  - **Chemins** : les travaux de goudronnage ont été reportés, ils seront réalisés dès que les bois des Paules auront été emmenés.
- **Remboursement de 95,63 €** payés par Joël afin d'acheter des pointes inox demandées par Eric et Florentin pour fixer les planches de la tallevane de l'abris bus, le CM valide ce remboursement.
- **Restructuration de la mairie** : un **groupe de travail est constitué : Arnaud, Nicolas, Florentin et Joël est chargé de monter le projet et de le chiffrer**, il sera présenté lors du prochain CM.
- **Convention fourrière** : la commune a obligation de lutter contre les animaux errants et de prendre les dispositions nécessaires, la solution la plus simple est de conventionner avec la SPA, (coût forfaitaire de 0,98 € par habitant et par an) après délibération le » **le CM autorise Joël à signer la convention avec la SPA de Pontarlier.**
- **70 ans de mariage** : le CM décide de marquer les 70 ans de mariage de Ginette et Jean en organisant une petite cérémonie à la maison commune, cérémonie qui devrait être festive et à laquelle seront invités les habitants du village. **Le CM charge le maire d'organiser cette petite fête** qui sera financée sur le compte « fêtes et cérémonie » du budget communal.

Après ce dernier point, les conseillers profitent de la douceur du soir en discutant de sujets divers et variés autour d'une brioche et de bières des Hauts de France.

Joël